

**DECRET D/2014/ 199 /PRG/SGG**

**PORTANT CREATION DE LA SOCIETE DE GESTION  
ET D'EXPLOITATION DU BACKBONE NATIONAL**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Vu la constitution ;

Vu le traité relatif à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires ;

Vu la loi L/2001/025/AN du 31 Décembre 2001, portant Principes Fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des Structures de Services Publics ;

Vu l'Ordonnance N° 091/025 du 11 Mars 1991, portant Cadre Institutionnel des Entreprises Publiques ;

Vu le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 janvier 2014, Portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/021/PRG/SGG du 20 janvier 2014, Portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu la Lettre N° 512/MPTNTI/CAB/2014 du 18 Août 2014.

**DECRETE**

**ARTICLE I :**

Il est créé une société anonyme dénommée Société de Gestion et d'Exploitation du Backbone National (SOGEB) sous la tutelle du Ministère en charge des Télécommunications et des Nouvelles Technologies de l'Information.

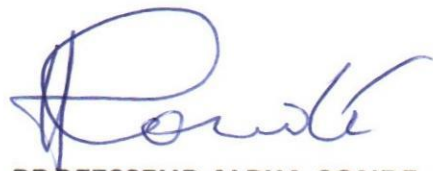
**ARTICLE II :**

Les Attributions, l'Organisation et le Fonctionnement de la SOGEB seront fixés par décret.

**ARTICLE III :**

Le présent Décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le..... 15 SEP. 2014



**PROFESSEUR ALPHA CONDE**